



Le droit aux vacances est une affaire d'État

52 associations nationales demandent à Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy d'aller au bout des engagements qu'ils ont pris en faveur du départ en vacances de tous les enfants

Communiqué de presse

Vendredi 27 avril 2007

La plateforme du droit aux vacances des enfants invite les candidats à considérer avec sérieux le projet de création d'une « allocation libre choix vacances ». Cette allocation a été proposée lors des travaux préparatoires à la Conférence de la famille 2007 consacrée cette année à la question des temps péri et extrascolaires.

Ne pas partir en vacances, c'est manquer de souffle à la rentrée

La plateforme du droit aux vacances, constituée de 52 associations nationales, invite Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, présents au second tour des élections présidentielles, à faire enfin du droit aux vacances une affaire d'État en ne tolérant plus qu'un quart des enfants de notre pays manquent de souffle à la rentrée.

L'allocation libre choix vacances : une mesure concrète et efficace

Dans l'esprit de l'« aide-vacances » que nous revendiquons, le projet de création d'une « allocation libre choix vacances » de 200 euros permettrait de garantir au moins une semaine de vacances par an à tous les enfants de notre pays.

Proposée par La Jeunesse au plein air autour de laquelle nos associations se sont constituées en plateforme du droit aux vacances, cette mesure phare a obtenu le consensus du deuxième groupe de travail préparatoire à la Conférence de la famille et figurait en tête de ses propositions.

Dans un pays où 2 800 000 enfants ne sont pas partis en vacances en 2004, la plateforme du droit aux vacances des enfants estime que cette mesure est indispensable pour que la Conférence de la famille atteigne l'objectif annoncé : « *que le temps périscolaire et extrascolaire contribue à la réussite scolaire et à l'épanouissement des enfants et des jeunes* ».

Et c'est bien parce que le temps de vacances est un temps social, culturel et éducatif à part entière que le droit aux vacances est une affaire d'État.

Nicolas Sarkozy soutient la plateforme du droit aux vacances

En réponse à un courrier de la plateforme du droit aux vacances, Nicolas Sarkozy affirme qu'il soutient « *toutes les initiatives prises par les associations qui, comme la vôtre, défendent le droit pour tous les enfants de partir en vacances* ». « *Si je suis élu à la présidence de la République*, ajoute le candidat UMP dans le même courrier daté du 28 mars, *je veux de ce fait vous assurer que je considérerai avec le plus vif intérêt toutes les solutions qui permettront d'accentuer l'effort dans un domaine où la discrimination, comme vous l'écrivez justement, est peu visible* ».

Ségolène Royal propose une aide au départ en vacances des enfants

Dans son projet « Tourisme France », Ségolène Royal se présente comme « *La Présidente d'un tourisme pour tous qui favorise la justice sociale* » et affirme que « *tout citoyen, quelque soit son âge, son revenu, sa situation sociale, familiale, médicale, doit pouvoir souffler, s'élever, s'enrichir, rencontrer découvrir... S'ouvrir !* ». La candidate socialiste propose : « *la mise en place d'une aide au départ des enfants et des adolescents qui ne partent pas en vacances et la relance des dispositifs de classes transplantées* ».

En accord avec leurs engagements, Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy devraient se saisir de « l'allocation-vacances », mesure phare du droit aux vacances des enfants et d'une politique éducative égalitaire et volontariste.

Glisser cette mesure dans le cartable qui passera le perron de l'Élysée s'inscrit dans la « politique du changement » qu'attendent impatiemment 3 millions d'enfants.

Les associations signataires de l'appel aux élus pour le départ en vacances de tous les enfants

Contact presse : Anne Laure Collomp- al.collomp@jpa.asso.fr - Tél. 01 44 95 81 21

Les associations signataires de l'Appel aux élus pour le départ en vacances de tous les enfants : (avec le soutien des Restos du cœur)

		l'Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la poste (Avéa la poste)		la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)	
L'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej)		la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)		Hygiène par l'exemple (HPE)	
L'association des paralysés de France (APF)		les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)		l'Institut de formation de recherche et de promotion (Iforep)	
ATD Quart monde		le Comité de gestion des centres de vacances du ministère de l'Équipement des Transport du Logement du Tourisme et de la Mer (CGCV)		la Fédération nationale Léo Lagrange	
Les Fauvettes		la Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)		la Ligue de l'enseignement	
Solidarité laïque		la Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco)		la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN)	
l'Union française des centres de vacances et de loisirs (UFVC)		la Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF)		l'Office central de coopération à l'école (OCCE)	
l'Union nationale des associations familiales (Unaf)		la Fédération des centres musicaux ruraux (CMR)		la fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP)	
l'Union nationale des associations de tourisme (Unat)		le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)		le Réseau français des villes éducatrices	
Vacances ouvertes		le Comité régie d'entreprise – RATP (CRE-RATP)		le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS)	
Vacanciel		la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)		le Syndicat des enseignants-UNSA (SE-UNSA)	
Vacances Voyages Loisirs (VVL)		les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)		les Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique-CFDT (Sgen-CFDT)	
ainsi que La Jeunesse au plein air et ses membres :		la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)		le Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN UNSA éducation)	
l'Association française d'astronomie (AFA)		la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)		le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (Snep-FSU)	
l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)		la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR)		le Syndicat national des enseignements du second degré-FSU (Snes-FSU)	
l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)		la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (Foeven)		le Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU)	
l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)		la Fédération nationale des Francas		l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)	
l'Association touristique des cheminots (ATC Chemins de France)		la Fédération syndicale unitaire (FSU)		l'Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation)	

